

**COMMUNE DE ROSET-FLUANS**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 19 Décembre 2014**

**PRESENTS** : Tous

Mme Josette COUETTE a été nommée **secrétaire de séance**.

**Ouverture de séance 20 H 30**

Les procès-verbaux des réunions des Conseils municipaux des 28 novembre et 09 décembre 2014 sont adoptés, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

**DELIBERATION N° 1 : MODIFICATION REGLEMENT LOTISSEMENT LA COUNOTTE**

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un permis de construire déposé au lotissement La Counotte a fait l'objet de difficultés d'instruction suite à des problèmes d'interprétation de l'article 8 du règlement de lotissement concernant la hauteur des constructions au faitage.

Afin de ne plus être sujet à ces problèmes d'interprétation et pour permettre une bonne lisibilité du règlement, M. le Maire propose de modifier celui-ci sur proposition des services de la DDT comme suit :

Les constructions peuvent être implantées sur la limite séparative conformément au R.N.U. (article R111-18) et sous réserve de respecter sur cette limite une hauteur maximum de 5m.

Quand la construction n'est pas en limite de propriété, le recul sera d'H/2 avec un minimum de 3m. »

**DELIBERATION N°2 : REGLEMENT SALLE POLYVALENTE OLIVIER VICHARD**

M. Dominique LHOMME présente au conseil le projet de règlement de la salle polyvalente Olivier Vichard.

Après débat, quelques modifications sont demandées. M. LHOMME reprendra les demandes de modifications dans le projet. Celui-ci sera représenté au conseil municipal de janvier 2015.

Le conseil adopte la proposition à l'unanimité.

**DELIBERATION N°3 : CONVENTION AVEC LE SIVOS DU RPI LES 3 MOULINS POUR L'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE OLIVIER VICHARD**

M. le Maire présente au conseil le projet de convention.

Quelques modifications ont été faites au cours du conseil. M. le Maire précise que d'autres modifications peuvent encore intervenir jusqu'à présentation de la convention pour vote lors du conseil de janvier 2015.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 4 : RYTHMES SCOLAIRES : REVERSEMENT DU FONDS D'AMORCAGE AU SIVOS DU RPI LES 3 MOULINS**

M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, un fonds d'amorçage financé par l'Etat a été distribué aux communes.

La compétence scolaire étant dévolue au SIVOS du RPI « Les 3 Moulins », il convient de reverser tout ou partie de ce fonds au SIVOS.

L'exposé de M. le Maire entendu, le conseil décide de reverser la somme de 50 € par enfant au SIVOS comme les communes de Routelle et Osselle, membres du SIVOS.

Le conseil adopte la proposition à l'unanimité.  
Notification de la présente au SIVOS.

#### **DELIBERATION N° 5 : EQUIPEMENT SALLE POLYVALENTE : MOBILIERS, VAISSELLE**

M. le Maire informe le conseil des démarches entreprises pour équiper la nouvelle salle polyvalente Olivier Vichard.

Il est acté que Mme Josette COUETTE et M. Dominique LHOMME se chargeront de prospecter pour équiper la salle en vaisselle et mobilier.

Le conseil adopte la proposition.

#### **DELIBERATION N° 6 : MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

M. le Maire informe le conseil que M. le Trésorier comptable de la collectivité a demandé une ouverture de crédit afin de faire suite à une nouveauté 2014 non prévue au budget primitif : il s'agit de la participation des communes et EPCI au coût des dégrèvements accordés aux autoentrepreneurs.

A ce titre, il convient de créditer le chapitre 014, compte 7391178 en DF sur le budget communal de 133 € pour pouvoir payer cette participation d'un montant total de 198 €. La somme de 133 € sera prélevée sur le chapitre 022 Dépenses imprévues en DF du budget communal.

	Budgétisé au BP	Budgétisé après virement de crédit
Budget Commune : F Dépenses cpte 022	2 000	2 000 - 133 = 1 867
Budget Commune : F Dépenses cpte 014	24 350	24 350 + 133 = 24 483

Le conseil adopte la proposition de virement de crédit.

#### **DELIBERATION N° 7 : TRAVAUX DE FINITIONS AU NOUVEAU QUARTIER « AUX ANCIENS ESSARTS » : AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX**

M. le Maire précise que des travaux de finitions au lotissement La Counotte ont eu lieu. Il s'agissait de pose de bordures de trottoirs. Il était prévu que ces travaux devaient être facturés à la commune ainsi que l'avenant le prévoyait.

L'entreprise ayant réalisée les travaux a fait parvenir en Mairie son DGD (Décompte Général Définitif), celui-ci ne faisant pas apparaître le montant de l'avenant précité.

La commune en déduit donc que l'entreprise a pris à sa charge le coût des opérations de finition.

Le conseil municipal prend acte de l'information.

#### **DELIBERATION N° 8 : RENOUELEMENT BAIL CABANE DE CHASSE**

M. le Maire informe le conseil que le bail de la cabane de chasse est arrivé à échéance depuis le 21 juillet 2014. Il convient de savoir si la commune décide ou non de le renouveler.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil décide à l'unanimité de renouveler le bail de la cabane de chasse à compter du 22 juillet 2014 pour une durée de 6 ans et autorise M. le Maire à signer le bail et à effectuer les démarches nécessaires à cette affaire.

## **DELIBERATION N° 9 : MUTUALISATION DES SERVICES CCVSV**

Suite au conseil municipal du 28 novembre 2014, le conseil doit se prononcer sur la proposition de la CCVSV du projet de mutualisation des services.

Le conseil municipal débat du projet de territoire.

Vu le projet de mutualisation des services proposé par la CCVSV ;

Considérant que le projet de mutualisation ne saurait être établi sans élaborer conjointement un projet de territoire permettant d'assurer un développement et un aménagement équilibrés, rationnels, de l'ensemble des communes de la communauté de communes ;

Considérant qu'à ce jour, aucun projet de territoire pour notre communauté de communes n'a été élaboré ;

En conséquence, le conseil municipal n'est pas en mesure d'émettre un avis favorable sur le projet de mutualisation des services ;

La présente délibération est notifiée aux 16 communes membres de la CCVSV et à M. le Préfet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°10 : DEFENSE INCENDIE TRAVAUX**

M. le Maire informe le conseil que les services du SDIS 25 ont fait parvenir en Mairie leur rapport de vérification du réseau de défense incendie de la commune.

Il en résulte principalement que 2 bouches à incendie posent problème : celles-ci étant trop basses par rapport aux trottoirs pour pouvoir être raccordées.

- poteau incendie en haut de la rue des Saulniers (vers chez M. Abello)
- poteau à côté de la Mairie

M. le Maire présente également les travaux secondaires à effectuer.

M. le Maire informe le conseil qu'il va engager les différentes démarches pour mettre la défense incendie communale aux normes.

Le conseil prend acte de ces travaux.

## **DELIBERATION N° 11 : ECLAIRAGE TERRAIN DE SPORT**

Lors du démarrage du chantier de construction du nouveau terrain de sport, les projecteurs avaient été démontés. A ce jour, il convient de les remettre en place.

Toutefois, il a été constaté que les projecteurs ont pris l'humidité : ils ne sont donc plus réutilisables. Le conseil prend note qu'il faudra en racheter.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.**

Compte rendu affiché le 24 décembre 2014

Le Maire,  
Arnaud GROSPERRIN